

Code criminel

J'espère que le gouvernement sera disposé à adopter cette mesure et à assurer la liberté de choix aux Canadiennes.

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je suis enchanté d'intervenir sur ce projet de loi qui porte sur l'une des questions les plus importantes que se pose notre pays. Mais je me réjouis encore plus de pouvoir espérer que ce projet de loi ne sera pas approuvé par la Chambre.

La mesure d'initiative parlementaire présentée par le député de Burnaby (M. Robinson) a pour intention de légaliser pleinement l'avortement. Elle traduit l'idée que ni la société ni l'État n'ont à se mêler du droit d'une femme à prendre des décisions qui la concernent fondamentalement, qui concernent son corps et qui concernent sa liberté.

Le député de Burnaby estime que les Canadiennes doivent toujours avoir la liberté d'avorter et que ce choix, réalisé en consultation avec un médecin, doit être réservé à la femme qui est directement concernée. D'une certaine façon, j'aimerais remercier le député d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Je suis tout à fait convaincu que si nous collaborons, nous pourrions régler une fois pour toute ce soir ce débat sur l'avortement.

J'ai l'impression que ce n'est pas la première fois qu'on demande à la Chambre de débattre des aspects traditionnels de cette question. J'en viendrai plus tard à encourager le gouvernement à proposer des modifications au Code criminel qui iront exactement à l'opposé du projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui. Je pense que l'opinion publique aussi bien que la majorité du Parlement soutiendra cette initiative. Quoi qu'il en soit, les députés présents aujourd'hui pourront peut-être profiter de ce débat pour montrer à la Chambre et aux dirigeants de l'État que la majorité est de loin favorable à des modifications qui viseraient à diminuer substantiellement la fréquence des avortements.

Le principal problème de l'avortement, c'est tout simplement que les femmes se font avorter. On pratique l'avortement avec une fréquence regrettable et totalement inacceptable. Le deuxième problème de l'avortement, c'est que les gens se trouvent amenés à envisager l'avortement comme une solution légitime.

J'estime que ce n'est pas un simple point de vue philosophique. C'est une question qui concerne la force d'une nation, l'avenir économique du Canada et l'attitude du Canada sur le plan international en matière de droits de la personne. C'est au nom d'une profonde conviction personnelle que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour condamner ce que je considère un projet de loi totalement irresponsable. Accepter ce projet de loi aujourd'hui, ce serait nous dérober au mandat moral que nous a confié notre gouvernement.

Ce qui est regrettable avec ce projet de loi, c'est qu'il va autoriser et même encourager des femmes à avorter. De plus, il va les encourager à continuer à se mettre dans des situations où l'avortement leur paraîtra la solution de facilité. Je crois savoir que la faction des tenants du choix ou des tenants de l'avortement a plus ou moins fait pression pour une modification de ce genre. Puisque ce projet de loi ne dissuade pas les femmes d'avorter et ne les persuade pas non plus de prendre des précautions pour ne pas se trouver enceintes de façon

imprévue ou involontaire, il doit y avoir des gens qui sont contents de voir se multiplier les avortements. Je pense que c'est exactement à cela que va servir ce projet de loi.

Un gouvernement responsable peut-il accepter un tel choix? Il me semble évident que, toutes convictions morales mises à part, ce projet de loi est tout simplement une initiative politique malencontreuse. Un avortement, c'est une expérience traumatisante et un passage affectif pénible, quelles que soient les convictions de la femme qui choisit de subir une telle épreuve. Ce projet de loi est mal conçu. Il augmente la fréquence de ce genre de chose, quels que soient les autres objectifs poursuivis.

• (1820)

La minorité qui réclame à cor et à cri l'avortement sur demande infecte notre société d'une sorte de maladie dégénérative. Je n'ai pas peur d'utiliser ces mots qui peuvent sembler trop durs ou trop directs. Les partisans de l'avortement sur demande me reprochent souvent d'être insensible aux besoins des personnes qui doivent prendre une décision morale difficile et complexe. Malheureusement, on a pris l'habitude de définir la sensibilité comme une tendance à faire fi des considérations morales ou même de l'intérêt supérieur des gens pour se rendre aux désirs de ces derniers. On est jugé insensible lorsqu'on dit qu'ils doivent apprendre à faire face à certaines difficultés.

Le mal qui affecte l'ensemble de notre système politique se constate particulièrement au cours du débat sur l'avortement. On a en effet tendance à considérer que les Canadiens ne sont ni obligés ni désireux de rendre compte de leurs actes. On revendique des droits sans reconnaître ses responsabilités. Le député de Burnaby et tout son parti ne semblent pas vouloir dire aux Canadiens qu'ils ont certaines responsabilités. Ce genre d'attitude, qui se caractérise surtout par la négation de toute responsabilité, peut également expliquer pourquoi le taux d'avortements s'accroît tandis que le déficit fédéral grimpe en flèche.

Ce soir, la Chambre a la possibilité non seulement de rejeter l'avortement sur demande, mais aussi de faire comprendre que l'ensemble des Canadiens croient qu'au lieu de céder devant les difficultés de l'existence, il faut y faire face de façon plus constructive.

Les lois d'une société doivent refléter ses aspirations morales les plus hautes. Le projet de loi dont nous sommes saisis représente un compromis vis-à-vis d'une tendance grandissante. Lorsqu'on modifie les lois pour tolérer des pratiques inacceptables, ces dernières finissent toujours par devenir des conventions acceptables et créer de nouvelles normes. A titre de législateurs, nous devons relever le défi de faire des lois qui auront les meilleures répercussions possibles pour le Canada et les Canadiens.

Le Dr Harley Smyth est un éminent médecin de l'Hôpital pour enfants de Toronto. Sa sensibilité, sa compassion et sa défense de l'éthique médicale lui valent l'estime de tous. Je voudrais pour appuyer mon discours d'aujourd'hui, citer certaines de ses observations qui, selon moi, traduisent l'un des principes fondamentaux sur lesquels doivent se fonder toutes les décisions comme celle-ci, qui auront certainement une influence considérable sur les attitudes et les actes de notre société: